

Rey, le tueur de femmes a été écarté hier à la prison de Marseille

Le misérable a refusé de répondre aux questions du juge

Le parquet - Gouverneur Général Jannart - a grand espoir à la hauteur de la pointe des îles de la rade, à Marseille, le remorqueur "Provencal" est venu se placer à son flanc tribord. Rey apparaît sur le pont du drac, Figure barbu, les paupières obstinément baissées, une barbe de huit jours d'aspect sale. Le chapeau enfoncé cache le haut du visage.

« Laissez-moi tranquille... »

Le remorqueur se remet en marche. A l'avant, Rey est assis, les inspecteurs du si assés autour de lui. M. Grison, leur chef, est assis tout près et questionne le criminel. C'est bien inutile, le reste du reste ne sort des lèvres contractées du misérable. Seulement de temps en temps un soupir, un « Oh ! » dont on ne sait s'il est de douleur ou d'émotion. Pourtant, comme l'un des policiers insiste et pose des questions pressantes sur les détails des crimes, Rey murmure : « Oh ! enfin, c'est fini ! Laissez-moi tranquille... »

Dans la camionnette

L'assassin est jeté dans une camionnette bâchée qui part immédiatement pour le palais de justice. Tout le long de la route, la présence d'agents cyclistes a alerté les passants qui devaient. Ce sont alors des visages curieux et des cris. Il faut que les agents interviennent énergiquement.

Devant le juge

Dans le cabinet de M. Coggia, juge d'instruction, Rey n'est pas monté loquace. — C'est vous Pierre Rey ? a questionné le juge.

Oui, c'est moi. Et il a consenti à confirmer qu'il était né en 1903 à Anselers (Aveyron). Comme le juge insistait, l'assassin a déclaré avoir fait son service militaire au 12^e régiment de Montebellard et avoir été ordonné colonel commandant le régiment en 1886. Sur ses commissions antérieures il est resté dans le vague. — J'en ai tant eu, dit-il, que je ne sais plus sous quel nom... Oh, plusieurs noms... Et il a terminé par ces paroles un peu étranges : « Tout ce que je peux vous dire, c'est que j'ai maintenu, laissez-moi tranquille. Je vous répondrai plus tard quand j'aurai un avocat... »

L'interrogatoire reprendra lundi prochain. Depuis jeudi dernier, tout de son stralation, Rey a fort peu mangé. Les gendarmes qui l'ont amené affirment qu'il va faire la grève de la faim.

C'est par 580 voix que la Chambre a voté le projet Loucheur

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions de mardi, la Chambre a adopté au cours d'une séance de nuit, par 580 voix, le projet de M. Loucheur, relatif à la construction de 20.000 logements.

Des avantages spéciaux ont été consentis dans la loi, aux mutilés du travail, de la guerre, ou anciens combattants et aux père de famille.

La Commission sénatoriale de l'hygiène examine le projet

La commission sénatoriale de l'hygiène, réunie sous la présidence du Dr Chauveau, a examiné officiellement, article par article, et en première lecture, le texte tel que l'a arrêté la commission de la Chambre, le projet tendant à établir un programme d'habitations à bon marché et de logements en vue de remédier à la crise de l'habitation. Elle se réunira à nouveau aujourd'hui pour continuer cet examen, mais pourra sur les textes adoptés par la Chambre. M. Paul Strauss a été désigné comme rapporteur.

Les candidats de la Commission des Mines aux comités consultatifs des Mines et de l'énergie hydraulique

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE) La Commission des Mines a procédé, hier, à la désignation des candidats pour le Comité consultatif des Mines et le Comité consultatif de l'énergie hydraulique. Elle a désigné pour le Comité consultatif des Mines sept candidats. Ce sont : MM. Charles Bérard, président, a informé ses collègues que dès qu'il a connu la triste catastrophe de Roche-La-Molière, il a transmis à la municipalité et aux familles des victimes ses condoléances émues au nom de la Commission toute entière.

SANGLANTE TRAGEDIE DE FAMILLE

A Femey-Voltaire, hier soir, un Italien a tiré deux coups de revolver sur sa femme, sa belle-mère et sa belle-soeur, les blessant assez gravement, puis il a tenté de se suicider en se tirant deux balles dans la région du cœur. Le meurtrier a été transporté à l'hôpital. Une information est ouverte.

UNE SCIERIE INCENDIEE A AMIENS

La nuit dernière, à Amiens, une scierie a été complètement détruite par un incendie, qui avait provoqué l'échouement des cours. Les Brétoules, effrayés, ont abandonné instantanément un tas de sciure. Les dégâts s'élevaient à 150.000 francs.

LE COMPAGNON DE CHAÎNE

— Quant à vous, mon ami, reposez-vous, vous voyez à l'abri. Personne ne connaît votre retraite. Je vous confie à la loyauté même. Remettez-vous, soignez-vous. Et quand je vous aurai facilité le moyen de devenir tout à fait libre, vous recommencerez une nouvelle vie.

J'ai pris dans vos deux sœurs la main que Robert lui avait offerte, tremblant d'émotion à cette revanche que lui donnait M. de Laitres de la méfiance d'Yvonne.

— Que vous dire, fit-il avec des larmes dans le yeux, pour vous exprimer ma reconnaissance ? Je ne sais pas, moi ! Je ne trouve qu'à répéter merci avec tout ce que j'ai de forces. Je me demande à Dieu qu'il vous rende ce que vous faites à votre mère et à son danger d'un péril, quand même je devrais y laisser ma peau.

Tout cela était prononcé à mots entrecoupés, avec un embarras, une ardeur, un sentiment que c'était l'âme du pauvre garçon qui parlait.

— La mère Bitorid elle-même fut étonnée de ce que ce fils lui disait.

Le bigame de Douai devant le jury du Nord

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le 16 mars dernier, à l'occasion de la notification à Jules Guex, d'une sommation du président du Tribunal civil de Lyon Suisse d'avoir à réintégrer le domicile conjugal dans un délai de six mois, on s'aperçut que Guex avait épousé le 22 septembre 1923, en la Mairie de Douai, la demoiselle Valentine Meuninck alors qu'il était déjà marié.

Le 15 décembre 1927, un effet Guex avait contracté mariage devant l'officier de l'Etat civil de Lyon Suisse avec la demoiselle Bertha Bodion, deux enfants nés actuellement de 8 et 7 ans sont nés de ce union.

La dame Bodion, épouse Guex, a commencé une procédure de divorce.

Guex reconnaît les faits qui lui sont reprochés. En août 1920 il quitta sa femme et ses enfants et vint séjourner dans le sud-est de la France ; il y fit la connaissance de Valentine Meuninck, réfugiée du Nord, qu'il suivit lorsqu'elle vint à Paris en 1921. Il vécut en concubinage avec celle-ci à Lille, puis à Douai où il l'épousa. De cette union naquirent également deux enfants.

EXPLICATIONS PEU PLAUSIBLES

L'accusé soutient qu'il croyait pouvoir se marier en France parce qu'il lui aurait été dit que son mariage en Suisse non transcrit en France y était sans valeur ; il ajoute d'autre part qu'il pensait qu'ayant quitté sa première femme depuis plusieurs années son mariage avec elle n'était plus valide.

RENSEIGNEMENTS CONTRADICTOIRES

Les renseignements fournis sur l'accusé sont contradictoires : l'accusé un légitime né à Marne et Yser - en fournit d'excellents ; par ailleurs Guex est noté comme un individu peu communicatif et normais, de moralité douteuse et de conduite légère.

LES DEBATS

Les différentes phases de l'audience se succèdent sans ajouter rien d'autre à ce qui précède. Jules Guex qui cumulait le métier de cordonnier et celui de vendeur de chaussures, avait été privé de ses déclarations, il pensait n'avoir rien fait de contraire à la loi en se mariant une seconde fois, il se croyait divorcé. Sa seconde femme, Valentine Meuninck, vient dire que son mari lui avait caché sa précédente situation.

LE VERDICT

Après récusation de M. l'avocat général Fournier et plaidoirie de M. Wormser, le jury décide de condamner Jules Guex à deux ans de prison.

Plusieurs victimes d'une collision de trains en gare de Caen

A midi 15, en gare de Caen, une collision s'est produite entre le train transatlantique venant de Cherbourg et le train n. 2467 en partance pour Fiers et Laval.

Le chef de train transatlantique, M. Hamet, demeurant à Cherbourg, a été blessé, ainsi qu'il se trouvait à la portière du troisième fourgon.

Dans le train de Fiers, plusieurs personnes ont été blessées. Aucune ne semble être atteinte grièvement. Les dégâts matériels sont importants.

Un Grand Carnaval d'Été à Grenay

Le Comité organisateur des Fêtes de Grenay (Pas-de-Calais), nous annonce que cette ville organisera pour le dimanche 9 juillet, un Grand Carnaval d'Été doté de 10.000 francs de prix et primes.

Ce carnaval est ouvert aux associations, groupements, sociétés, syndicats professionnels, sujets isolés ou couples qui ont leur siège ou domicile dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme.

Les Sociétés, groupements ou isolés désireux de participer à ce Carnaval sont priés de s'adresser à la Mairie de Grenay, où tous les renseignements leur seront donnés. Les comités organisateurs informés les amateurs que les adhésions sont reçues jusqu'au 30 juillet.

Un auto-car tamponné par un train en Belgique : 14 blessés

Hier soir, au passage à niveau de Zellebeke, un auto-car occupé par une vingtaine de touristes qui, d'ostende, se rendaient à l'ancien front de guerre, a été tamponné par un train de ligne d'Ypres. Quatorze voyageurs ont été blessés, dont sept ont subi des contusions et des entorses ; on espère que tous ceux qui sont hospitalisés pourront quitter Ypres dans quelques jours.

Le conducteur de l'auto-car est sorti indemne de l'accident. D'après l'enquête, le mécanicien du train n'aurait pas suffi à l'approche du convoi ; les voyageurs de l'auto-car ont, à l'instant, signé une déclaration dans ce sens.

LA CHRONIQUE CYCLISTE

Le Tour de France cycliste

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Paris de Nice à 8 heures du matin, nous avons roulé par une nuit splendide à une allure d'escouade, à 30 kilomètres à l'heure jusqu'à Puget-Théniers, où 30 hommes se présentent au ravitaillement. Profitant de l'encouragement, A. Magne et Huet nous donnent une sérieuse émotion : les voilà partis vers le col de la Colle-Saint-Michel, cependant que derrière eux les dos s'agitent et le peloton se désagrège. Le moniteur du col tenait tout en ordre, et après cette chaude alerte, on redoublait d'effort, il est vrai que la chaleur est excessivement forte et l'ardeur des routes s'en ressent.

A Colmar, 30 hommes sont regroupés avec A. Magne et Huet, nous sommes retardés à 8 h 30 de retard sur l'horaire. La lutte se détache à Allos, Fondan en est l'initiateur. La montée, qui est assez rude, éparpille les hommes, et au sommet, il ne reste qu'une dizaine de coureurs, Fontan, Cardona, Delannoy et Verucaccio. Antonio et Pierre Magne ont été lâchés dans l'ascension du col, ils suivent le descente. Antonio tra parmi les leaders prendre la place de Cardona qui a été lâché, bien qu'il ait été retardé par la bagarre au sommet d'Allos, il avait à ce retard sur les premiers. Huet, et plus loin Van de Castelle et Fontan, le premier de la descente.

Dans la descente, les coureurs éparpillés se reforment en petits groupes, mais les quatre leaders : Fontan, A. Magne, Frantz et Verucaccio, ne désignent pas de lâcher pied. Le vainqueur de la descente, A. Magne, puis il a remonté Cardona et Martinello, à profité quelques instants de la compagnie de Verucaccio, mais il a été lâché par Fontan, comme un fou, s'est rui seul à la poursuite des premiers.

Après Gap, dans le col Bayard, l'infatigable Verucaccio se voit contraint de lâcher pied, groupe de tête, se chatouille avec cassé. Leducq le dépasse, puis Bidot, qui suivent Van de Castelle et Martinello. Le repart, mais trop tard. A Grenoble, lorsque les coureurs ont franchi le col de la Colle-Saint-Michel, se sont déjà partagés les premières places, auxqueltes, sans la malchance, le brave Meninck pouvait atteindre. Leducq le dépasse, car comme l'an dernier, il veut « son » étape.

LE CLASSEMENT DE LA 13^e ÉTAPE

1^{er} Antonin Magne, en 14 h. 58' ; 2^e Fontan, même temps ; 3^e Verucaccio, même temps ; 4^e Marcel Bidot, en 14 h. 40' ; 5^e Van de Castelle, même temps ; 6^e Meertens, même temps ; 7^e Verucaccio, même temps ; 8^e Martinello, même temps ; 9^e Magne, 15 h. 00' ; 10^e Cardona, en 14 h. 37' ; 11^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 12^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 13^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 14^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 15^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 16^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 17^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 18^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 19^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 20^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 21^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 22^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 23^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 24^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 25^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 26^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 27^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 28^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 29^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 30^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 31^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 32^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 33^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 34^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 35^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 36^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 37^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 38^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 39^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 40^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 41^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 42^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 43^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 44^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 45^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 46^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 47^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 48^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 49^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 50^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 51^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 52^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 53^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 54^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 55^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 56^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 57^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 58^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 59^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 60^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 61^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 62^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 63^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 64^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 65^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 66^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 67^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 68^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 69^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 70^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 71^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 72^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 73^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 74^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 75^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 76^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 77^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 78^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 79^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 80^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 81^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 82^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 83^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 84^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 85^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 86^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 87^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 88^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 89^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 90^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 91^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 92^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 93^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 94^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 95^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 96^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 97^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 98^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 99^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 100^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 101^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 102^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 103^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 104^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 105^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 106^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 107^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 108^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 109^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 110^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 111^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 112^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 113^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 114^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 115^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 116^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 117^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 118^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 119^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 120^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 121^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 122^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 123^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 124^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 125^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 126^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 127^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 128^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 129^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 130^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 131^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 132^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 133^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 134^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 135^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 136^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 137^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 138^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 139^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 140^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 141^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 142^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 143^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 144^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 145^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 146^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 147^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 148^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 149^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 150^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 151^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 152^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 153^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 154^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 155^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 156^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 157^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 158^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 159^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 160^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 161^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 162^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 163^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 164^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 165^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 166^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 167^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 168^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 169^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 170^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 171^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 172^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 173^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 174^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 175^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 176^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 177^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 178^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 179^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 180^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 181^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 182^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 183^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 184^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 185^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 186^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 187^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 188^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 189^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 190^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 191^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 192^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 193^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 194^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 195^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 196^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 197^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 198^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 199^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 200^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 201^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 202^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 203^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 204^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 205^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 206^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 207^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 208^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 209^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 210^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 211^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 212^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 213^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 214^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 215^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 216^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 217^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 218^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 219^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 220^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 221^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 222^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 223^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 224^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 225^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 226^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 227^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 228^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 229^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 230^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 231^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 232^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 233^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 234^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 235^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 236^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 237^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 238^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 239^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 240^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 241^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 242^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 243^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 244^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 245^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 246^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 247^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 248^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 249^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 250^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 251^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 252^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 253^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 254^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 255^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 256^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 257^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 258^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 259^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 260^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 261^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 262^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 263^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 264^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 265^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 266^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 267^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 268^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 269^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 270^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 271^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 272^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 273^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 274^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 275^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 276^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 277^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 278^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 279^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 280^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 281^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 282^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 283^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 284^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 285^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 286^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 287^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 288^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 289^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 290^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 291^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 292^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 293^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 294^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 295^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 296^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 297^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 298^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 299^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 300^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 301^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 302^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 303^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 304^e Verucaccio, 15 h. 00' ; 305^e Verucaccio, 15 h. 00'